



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## biocarburants

Question écrite n° 19266

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la fiscalité de biocarburants. Parallèlement à la directive européenne visant à promouvoir l'utilisation des biocarburants, la Commission européenne a également proposé que les Etats membres puissent, dans une plus large mesure, percevoir des taxes moins élevées sur les biocarburants de façon à rendre ces derniers financièrement abordables pour les particuliers et les entreprises. Cette proposition, approuvée dans son principe par les gouvernements des Etats membres, doit être adoptée avant l'été 2003. C'est pourquoi, en raison du coût de production supérieur des biocarburants par rapport à l'essence ou au diesel, il lui serait reconnaissant de lui indiquer quelles mesures fiscales incitatives le Gouvernement entend prendre à l'égard des biocarburants.

### Texte de la réponse

La France a été un précurseur du principe de défiscalisation des biocarburants en Europe. Elle applique un taux différencié de droits d'accises sur les biocarburants, conformément à la décision du Conseil de l'Union européenne du 25 mars 2002. Cette décision fixe notamment des taux plafonds de réduction d'accises et impose que les taux de réduction d'accises soient modulés en fonction de l'évolution du cours des matières premières et ne conduisent pas à une surcompensation des coûts additionnels liés à la production des biocarburants. A travers le système de défiscalisation mis en place depuis 1997 et les montants alloués à leur promotion (180 MEUR pour 2002), la France a montré son attachement aux biocarburants. La reconduction du système de défiscalisation pour 2003 par l'adoption de la loi de finance rectificative pour 2002 manifeste la volonté de l'Etat de maintenir la promotion des biocarburants. La France est ainsi devenue le premier producteur européen de biocarburants avec une production de 500 000 tonnes en 2002. Notre politique est cohérente avec la démarche communautaire en faveur des biocarburants, qui a fixé des objectifs indicatifs de consommation encore plus ambitieux.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Pierre Balligand](#)

**Circonscription :** Aisne (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19266

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 juin 2003, page 4178

**Réponse publiée le :** 28 juillet 2003, page 6050